



Rumilly, le 19 janvier 2018

**Ville de Rumilly**

Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 20  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

**Objet : Convocation**

Nos réf. : DD/NP/SB

Affaire suivie par Sophie BRUYERE, Assistante administrative, Secrétariat Général

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE**

Madame, Monsieur,

**La prochaine séance publique du Conseil Municipal aura lieu le  
JEUDI 25 JANVIER 2018 à 19 heures 30 min  
en Mairie de Rumilly.**

A l'ordre du jour figurent :

✧ Conseil Municipal des Jeunes

01) Présentation des membres.

✧ Foncier

02) Acquisition de parcelles sises avenue René Cassin.

03) Acquisition d'une parcelle sise chemin du Bron  
Abrogation et remplacement de la délibération prise par le Conseil Municipal du 23 février 2017.

04) Dénomination de diverses voiries.

05) Bâtiments industriels

Retrait des délibérations n° 2017-07-14 et 2017-07-15 du 26 octobre 2017

Cession de bâtiments industriels et de leurs terrains d'assiette à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

✧ Finance

06) Clôture du budget annexe « Location locaux industriels Rumilly » au 31 décembre 2017 suite au transfert de la compétence Développement économique à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.



✧ Education

07) Rythmes scolaires

Demande de dérogation pour un retour à la semaine scolaire de quatre jours suite au décret en date du 27 juin 2017

08) Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2017 – 2018

Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

09) Projet Educatif Territorial

Avenant à la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial  
Approbation.

✧ Désignation

10) Désignation au sein des commissions municipales et comités.

11) Centre Communal d'Action Sociale

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration.

✧ Délégations du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

12) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Maire empêché,  
Danièle DARBON,

Première Adjointe au Maire

